MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

MGL7460 Réalisation et maintenance de logiciels

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination:

MILI, Hafedh PK-4340 mili.hafedh@uqam.ca https://professeurs.uqam.ca/professeur/mili.hafedh/

Enseignement:

Mılı, Hafedh

Description officielle

Description

Rôle de la réalisation et de la maintenance dans le cycle de vie du logiciel. Évolution et maintenance du logiciel. Méthodes propres à étendre la durée de vie. Sélection de la méthode appropriée de réalisation. Prototypage. Mise au point. Gestion de la maintenance. Réutilisation et rétro-ingénierie des logiciels. L'interaction entre réalisation et maintenance sera traitée tout au long du cours.

Le site web officiel du cours est sur Moodle, il contient le matériel du cours et servira aussi pour les remises de TP.

Les étudiants doivent consulter régulièrement leur courriel UQAM, moyen de communication du professeur avec le groupe-cours.

Objectif du cours

• OBJECTIF GÉNÉRAL : Se familiariser avec les concepts, pratiques, techniques et outils visant à développer et maintenir des logiciels de façon professionnelle.

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

• OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- o Comprendre la problématique de la réalisation et de la maintenance de logiciels.
- Situer les activités de réalisation et de maintenance dans le cycle de vie du logiciel.
- o Connaître les approches contemporaines de réalisation et de maintenance.
- o Savoir utiliser des outils de contrôle du code source.
- Comprendre l'importance des activités d'assemblage et de déploiement des logiciels.
- Connaître les principaux outils et techniques de test et pouvoir les utiliser (tests unitaires et tests d'acceptation).
- o Connaître et utiliser des outils d'analyse de code pour en évaluer la qualité et la maintenabilité.

Contenu du cours

- Introduction à la réalisation et la maintenance de logiciels
- Leurs place dans le cycle de vie logiciel et dans le guide SWEBOK
- Gestion de la configuration et contrôle de code source
- Considérations et enjeux de la réalisation de logiciel. Quelques thèmes parmi :
 - o Minimiser la complexité
 - o Prévoir et gérer le changement
 - o Réaliser des logiciels vérifiables
 - Réutilisation
 - Utilisation de normes
 - Langages statiques vs. dynamiques
 - Tests
- Techniques de réalisation patrons et antipatrons. Quelques thèmes parmi :
 - Abstraction, classes et interfaces rappel
 - o Parametrisation (généricité) et abstraction fonctionnelle
 - Introspection
 - Annotation et génération de code
 - o Assertions, design by contract, et programmation défensive
 - o Traitement d'erreurs et gestion des exceptions rappel
 - Tests unitaires
 - Conception et utilisation d'API
 - Règles d'affaires
 - Configuration temps réel et internationalization.
- Maintenance de logiciels fondements
 - Définition et terminologie
 - o Activités de maintenance
 - Types de maintenance
- Enjeux de la maintenance
 - o Enjeux techniques
 - Coûts (dette technique, maintenance)
 - Processus
- Techniques et outils de maintenance

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

- o Compréhension de programmes
- o Réingénierie
- Rétroingénierie
- o CI/CD
- o Outils (outils de SQA, analyseurs statiques, dynamiques, slicers, etc.)
- Sujets flyés par vous

Formule Pédagogique

L'apprentissage se fera grâce à :

- Des présentations données par la personne enseignante
- Des projets réaliés en équipes de 3 (exceptionnellement 2) personnes étudiantes permettant la pratique des concepts présentés par la personne enseignante
- Des courtes présentations par les équipes étudiantes portant sur des concepts, techniques et outils pertinents pour la réalisation et la maintenance de logiciels.

Modalités d'évaluation

Éléments d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
Projet 1	18-10-2025 23 :59 h	15 %
Examen intra	23-10-2025 18 :00 h	20 %
Projet 2	15-11-2025 23 :59 h	15 %
Projet 3	13-12-2025 23 :59 h	12.5 %
Examen final	11-12-2025 18h-21h	25 %
Présentation en classe	durant la session	7.5 %
Évaluation par les pairs	13-12-2025 23 :59 h	05 %

En raison du contenu tant théorique que pratique du cours, il faut :

- Un minimum de 50% aux examens, 60% aux TPs, et 60% sur toute la matière, pour réussir le cours.
- Un minimum de 60% aux examens pour avoir une note supérieure à B-
- Un minimum de 70% aux examens pour avoir une note supérieure à A-

Projets

Université du Québec à Montréal

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Les 3 projets doivent être réalisés en équipe de deux ou trois. Tous les membres de l'équipe doivent participer à toutes les parties du travail de chaque projet.

Un travail remis en retard reçoit la note zéro à moins d'avoir fait l'objet d'une entente préalable avec le professeur.

Le détail des conditions de réalisation de chaque travail est précisé avec la description du travail.

Examens

Les examens se dérouleront en présentiel durant la période indiquée à l'horaire. Aucune documentation n'est permise durant l'examen.

Médiagraphie

VO Notes de cours sur le site Moodle

VO A. Hunt and D. Thomas. THE PRAGMATIC PROGRAMMER-YOUR JOURNEY TO MASTERY, 20th Anniversary Edition. Addison-Wesley, 2019.

VR S. McConnell CODE COMPLETE. Microsoft Press, 2004.

VR R. C. Martin CLEAN CODE. Prentice-Hall, 2009

VC J. Visser. BUILDING MAINTAINABLE SOFTWARE-TEN GUIDELINES FOR FUTURE-PROOF CODE (JAVA EDITION). O'Reilly, 2016.

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Information sur les Services à la vie étudiante

Services. Les services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Ensemble des services offerts

Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux

Politiques associées à votre réussites

Bureau. Bureau des services-conseils (soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi): pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseil@uqam.ca

Aide financière. Bureau de l'aide financière : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere @uqam. ca

Bourses d'études. Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourse@ugam. ca pour toute question.

Informations générales. Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante@uqam.ca.

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur https://info.ugam.ca/repriseexamen/.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence de moins de cinq (5) jours pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre une déclaration sur l'honneur. Lors d'une absence de cinq (5) jours et plus, un billet médical est exigé. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le billet original. L'authenticité du billet pourrait être vérifiée.

Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page https://info.uqam.ca/repriseexamen/.

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Lien vers la page originale de ce contenu

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement. (R18, art. 2.1, définition d'une infraction)

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a);
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b);
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c);
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d);
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e);
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f);
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g), ce qui inclut l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h);
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i);
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire- création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

- 1. Consultez le site r18.uqam.ca pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
- 2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil Infosphère et les formations offertes par le Service des bibliothèques

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Politique no 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- (a) d'enseignement et de discussion;
- (b) de recherche, de création et de publication;
- (c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- (d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire.

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés :
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

https://harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185 Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles - point de services UQAM

514 987-0348 calacs@uqam.ca http://trevepourelles.org

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : https://services.uqam.ca/services-offerts/soutien-aux-etudiants-en-de-situation-handicap/ et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

• En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

• Par téléphone : 514 987-3148

Par courriel: situation.handicap@uqam.ca
En ligne: https://vie-etudiante.uqam.ca/

Politique no 42 sur le harcelement

L'Université du Québec à Montréal (ci-après, l'« Université ») reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

Toutes, tous sont susceptibles de subir du harcèlement. L'Université reconnaît que le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes. Il s'agit notamment des femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racisées ou ethnicisées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation de handicap. L'Université s'engage donc à tenir compte de leurs besoins spécifiques.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université croit que la collaboration de chaque personne et de chaque groupe de la communauté universitaire est essentielle pour favoriser la création d'un tel milieu et, en ce sens, elle compte sur la contribution de chaque personne.

L'Université juge que toute forme de harcèlement porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source.

Pour plus de détails, consultez la politique complète : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

MGL7460 — Automne 2025 Réalisation et maintenance de logiciels Horaires et enseignant.e.s https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=53739

Monitorat de programme

Le département d'informatique offre un service gratuit d'aide à la réussite s'adressant plus particulièrement aux étudiant.e.s du baccalauréat et du certificat en informatique. Il concerne principalement les cours de base comme INF1070, INF1120, INF1132, INF2120 et INF2171, mais, selon la connaissance du moniteur ou de la monitrice, un support dans d'autres cours peut également être offert.

Objectifs. Permettre aux étudiant.e.s de :

- Bénéficier d'un encadrement par les pairs ;
- Recevoir un suivi personnalisé en cas de difficulté;
- Profiter d'un soutien supplémentaire à la matière vue en classe ;
- Obtenir un support technique sur les technologies, les outils, les bibliothèques et les cadriciels utilisés dans les cours (installation, configuration, utilisation)

Informations.

- Voir https://info.uqam.ca/aide/ pour la grille horaire et tous les détails
- Le service est généralement disponible à partir de la deuxième semaine
- D'autres plages horaires pourraient être ajoutées en cours de session selon les besoins
- Clavardage en direct : ~aide (Mattermost)